

**L'éloignement des étrangers après la loi Sarkozy II :  
quels recours ?**

**Mercredi 2 mai 2007**  
de 9h30 à 17h30

Contrôle d'identité, interpellation, arrêté de reconduite à la frontière, obligation de quitter le territoire français, interdiction du territoire, expulsion : le dispositif répressif et de renvoi des étrangers, constitué de longue date de tout un arsenal de mesures, s'est encore « enrichi » avec la loi Sarkozy II dont l'un des objectifs est de « faire du chiffre » en matière d'éloignement des étrangers.

Cette journée analysera les principales mesures d'éloignement et les différents recours qui peuvent permettre de défendre les étrangers concernés (voir programme au verso).

Coût de la session : 35 euros (exo TVA)

Cette formation aura lieu à la CFDT, 2 boulevard de la Villette, 75019 Paris (m° Belleville)



**Fiche d'inscription à la journée de formation du 2 mai 2007 sur :  
« L'éloignement des étrangers après la loi Sarkozy II : quels recours ? »**

à remplir et à renvoyer au Gisti accompagné d'un chèque de 35 euros au nom du Gisti

Nom ..... Prénom .....

Adresse et tél. ....  
.....

e.mail (pour confirmation d'inscription).....

Employeur ou association (nom et adresse) .....  
.....

Je m'inscris à la journée d'information du 2 mai 2007 sur « L'éloignement des étrangers après la loi Sarkozy II » - Ci-joint un chèque de 35 euros à l'ordre du Gisti.

# L'ELOIGNEMENT DES ETRANGERS APRES LA LOI SARKOZY II : QUELS RECOURS ?

**Mercredi 2 mai 2007**

9h30 - 17h30

-----

## **I. Le dispositif répressif et le départ forcé en cas d'entrée et de séjour irréguliers**

A/ La nouvelle obligation de quitter le territoire français (OQTF)

- qu'est-ce qu'une OQTF ?

- dans quelles hypothèses l'administration peut-elle prendre une OQTF ?

- quelles sont les catégories protégées ?

- quels sont les recours possibles ?

B/ L'arrêté préfectoral de reconduite à la frontière (APRF)

C/ Le délit d'entrée et de séjour irréguliers

D/ Le dispositif transitoire

## **II. Le dispositif en cas de menace à l'ordre public**

A/ Qu'est-ce que la double peine ?

B/ L'interdiction du territoire français

C/ L'expulsion

D/ Les protections : protection relative ; protection « absolue »

## **III. Les interpellations**

A/ Quand la police peut-elle contrôler l'identité et la régularité du séjour ?

B/ Intervention du juge : quand et avec quelles conséquences pour l'étranger ?

\* \* \*